

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR JEAN-MARIE GROSSET, MAIRE DE GRILLON



Paris, le 11 octobre 2012

Monsieur le Maire,

Plusieurs de vos administrés nous ont fait part du projet **d'implantation d'un gigantesque poulailler industriel** sur le plateau du Croc, entre Grignan et Grillon.

Beaucoup ont partagé avec nous leur désarroi quant au fait que cette construction soit toujours à l'étude, alors que **14 des 18 conseillers municipaux de Grillon s'y étaient opposés** au cours de l'enquête publique qui avait été ouverte à l'automne 2011. La Préfecture du Vaucluse semble avoir totalement éclipsé ce débat en délivrant une autorisation d'exploitation en avril 2012.

De même, le rejet du projet manifesté par les communes riveraines et les 2000 signataires de la pétition lancée par l'ASEG (Association pour la protection de l'environnement du pays de Grignan et de l'Enclave) semble ne pas avoir été entendu.

La Société Protectrice des Animaux **s'oppose** elle-même fortement à la création de ce site, **lieu de souffrance extrême pour les animaux**. Certains de ses membres étaient d'ailleurs présents lors de la manifestation qui s'est déroulée le 29 septembre devant la salle des fêtes de votre commune.

L'élevage industriel est une **infamie** pour les animaux, qui sont confrontés à **des conditions de vie innommables**. Ces établissements dépassent la maltraitance pour entrer dans l'**horreur**. Dans ce cadre, l'abattage devient véritablement une délivrance.

La méthode d'élevage intensive qui y est pratiquée ignore les besoins des animaux, en les maintenant entassés dans des cages minuscules (**23 poulets au m² dans le projet qui vous concerne !**) et en les gavant d'antibiotiques pour éviter les risques de pathologies liées à cette forte densité.

Ces endroits atroces peuvent parfois être le théâtre de dérives dramatiques : citons par exemple le cas d'Alsace Œufs où **200.000 poules pondeuses ont péri** en novembre 2010. Privés de nourriture, 80.000 volatiles étaient décédés après une longue agonie. Les 120.000 oiseaux survivants n'avaient dû leur salut qu'en **picorant le cadavre de leurs congénères...** Le gérant du site avait ensuite été condamné dans une procédure (pour laquelle la SPA s'était portée partie civile).

Est-ce cela que vous souhaitez sur votre commune ? A une époque où **le respect du vivant est une valeur fondamentale**, et où il n'est plus à prouver les méfaits de l'agriculture intensive, tant sur le bien être animal que sur la santé humaine.

Nous vous demandons de profondément réfléchir votre choix. Désirez-vous réellement permettre une telle barbarie sur ce terrain, alors qu'il pourrait être mis à disposition pour l'installation de panneaux solaires ? Etes-vous prêt à faire fi de **la souffrance de centaines de milliers d'animaux ?**

Nous espérons vivement, Monsieur le Maire, que vous saurez entendre notre appel, et qu'ainsi le martyr de nombreuses vies sera évité.

Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de notre haute considération.

La Société Protectrice des Animaux.